



DELIBERATION N° 78/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GEIQ MULTISECTORIEL DE GUYANE »

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 37
Nombre de Procuration : 03
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-78-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants et L5216-5 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°.13/2014/CACL en date du mercredi 26 février 2014 adoptant le Schéma Intercommunal pour le Développement Economique et définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Considérant que le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification MULTISECTORIEL de Guyane (GEIQ), est une association loi 1901, dont l'objet est de permettre aux personnes en difficulté face à l'insertion sociale et professionnelle, d'acquérir des compétences nécessaires à leur insertion en leur proposant un accompagnement adapté ; Qu'il met en œuvre essentiellement des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage en CDD dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services ;

Considérant que malgré la crise en 2020, le GEIQ MULTISECTORIEL a embauché 34 jeunes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage et enregistre plus de 60% de sorties positives ;

Considérant qu'afin de faire face à l'accroissement de l'activité et pérenniser l'embauche et l'accompagnement de ces 40 nouveaux salariés, le GEIQ MULTISECTORIEL sollicite le soutien financier de la CACL pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 22 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis du Bureau réuni en séance du lundi 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 78/2021CACL** relatif à l'attribution d'une subvention à l'association GEIQ MULTISECTORIEL de Guyane.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 78/2021/CACL** portant sur l'attribution d'une subvention à l'Association GEIQ MULTISECTORIEL de Guyane.

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 35 000 € (trente-cinq mille euros) au bénéficiaire de l'association GEIQ MULTISECTORIEL de Guyane.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-78-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021

DIT que cette dépense sera imputée sur les crédits du chapitre 065 « autre charges de gestion courante », fonction article 6574 « subvention fonctionnement association personnes privée » du budget de l'exercice 2021.

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président sur ces bases à signer l'avenant à la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210428-78-AP-2021-DE
Date de télétransmission : 05/05/2021
Date de réception préfecture : 05/05/2021